

FICHE D'INSCRIPTION AU CLUB

LE CAVALIER

NOM:

PRENOM:

DATE DE NAISSANCE :

LES PARENTS

ADRESSE:

TELEPHONE FIXE:

PORTABLE 1 :

ADRESSE MAIL:

PORTABLE 2 :

Merci de nous signaler un problème de santé en particulier (asthme, allergies...)

PERSONNE A CONTACTER :

TEL:

Pour les cavaliers titulaires du Galop 3 et souhaitant monter en compétition merci de préparer un certificat médical

Un formulaire pré remplis est disponible en PDF sur demande.

Droit à l'image

Les cavaliers ou leurs accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées durant les activités du club.

Lorsqu'ils acceptent la captation de leur image, ils cèdent irrévocablement à l'établissement équestre, le droit d'exploiter leur image à des fins commerciales et notamment, de la promotion des activités équestres, sur le site Internet du club, sur des flyers ou sur tout support existant ou à venir, sur le territoire français.

Toute personne s'opposant à l'utilisation à d'autres fins que d'information, de son image individuelle ou de celle de son enfant mineur doit en informer l'établissement équestre avant toute prise de vue.

Vol/ dégradation de matériel

Les cavaliers sont responsables de leurs affaires. L'établissement équestre n'a aucune obligation de surveillance des affaires personnelles de ses clients. En cas de vol ou de dégradation de matériel, l'établissement équestre est déchargé de toute responsabilité. Les cavaliers s'engagent à utiliser raisonnablement le matériel mis à disposition par le club, à le ranger et le nettoyer afin que les autres cavaliers puissent retrouver un matériel dans un état correct.

Informations sur le fonctionnement des reprises

La pratique de l'équitation est une activité physique et sportive, nécessitant un avis médical initial de non contre-indication prenant en compte la diversité des disciplines équestres proposées par l'établissement.

Le cavalier s'engage à : - **respecter les autres cavaliers** - **respecter les équidés et leur bien-être** - **respecter les consignes de l'établissement équestre et ses bénévoles** - **respecter l'environnement** - **informer l'établissement de toute contre-indication à la pratique équestre.**

Le cavalier est informé par l'établissement de l'intérêt de porter un casque aux normes à l'exception de certaines disciplines pour lesquelles le règlement sportif FFE autorise l'absence de port du casque.

Par séance d'équitation il faut entendre un temps de préparation de l'équidé, l'échauffement du cavalier, l'activité équestre encadrée et la remise à l'écurie de l'équidé. La durée d'une séance peut varier en fonction du niveau du cavalier, du but poursuivi pour la séance et/ou des conditions climatiques.

Des séances théoriques, de préparation physique ou de découverte de l'environnement équestre et du bien-être de l'équidé peuvent être intégrées au programme sportif de chaque cavalier.

En fonction du niveau des cavaliers, un programme sportif de la saison peut être défini, dans l'objectif de passer des Galops et/ou de participer à des compétitions.

Le cavalier se verra proposer par son enseignant le passage d'un Galop en fonction de son niveau.

En aucun cas le passage d'un galop est inclus dans le forfait d'équitation, n'est systématique à l'issue de l'année d'équitation et n'est obligatoire.

Les inscriptions aux événements proposés par le club, stages, compétitions ou passage de Galop à des dates définies font l'objet d'une réservation auprès de l'établissement revêtant un caractère ferme et définitif au regard de la gestion de la cavalerie, l'encadrement et de la logistique.

Les cavaliers au forfait bénéficient de 33h heures d'équitation sur l'année, réparties en trois trimestres, à raison d'une heure par semaine

Les cours ont lieux hors vacances scolaires et hors semaine du 11 au 17 mai 2026

1^{er} trimestre : du 8 septembre 2025 au 7 décembre 2025

2^{ième} trimestre du 8 décembre 2025 au 22 mars 2026

3^{ième} trimestre du 23 mars 2026 au 28 juin 2026

Le calendrier des heures de cours est consultable au bureau.

Toute absence doit être signalée.

Rattrapage :

Sur présentation d'un certificat médical de dispense sportive, il est possible de rattraper 3 cours manqués sur l'année.

Au-delà les cours manqués ne seront pas rattrapables.

En cas d'arrêt de l'activité sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation, le mois en cours est dû, le reste de l'année ne sera pas encaissé.

Dans le cas contraire, le trimestre entamé est dû, le reste de l'année ne sera pas encaissé.

La cavalerie de votre club bénéficie d'un suivi vétérinaire, d'un suivi maréchalerie, d'une alimentation adaptée à sa bonne santé, par votre engagement vous contribuez au bon fonctionnement de l'entretien de cette cavalerie.

Même si nous attachons de l'importance à l'aspect ludique de la pratique sportive le poney/cheval est un être vivant qui demande des soins de l'attention et de la pratique de la part du piéton pour le connaître dans son ensemble et être dans la bienveillance à son égard.

Aussi la participation des cavaliers aux soins des poneys et entretien des écuries avant/après leur séance d'équitation est nécessaire afin d'apprendre à être « un Homme de cheval ».

Merci de prévoir ce temps avant/après votre cours en fonction de votre niveau, votre moniteur vous renseignera sur les choses à faire et n'hésitez pas à vous investir dans la vie du club, c'est en passant du temps auprès des équidés et dans leur environnement qu'on apprend à les connaître !!

Merci de nous retourner la fiche d'inscription au plus vite.

FAIT A:

LE: SIGNATURE: